

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 septembre 2022 – 20h30

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, R. Breassier, N. Curtet, Y. Dhomont, M. Fayot, G. Halle, Duc Nguyen, F. Redaud, F. Roucayrol,

Absents : L. Derhy, J. Burdet, H. Fayard, S. Larose-Julien,

Pouvoirs : S. Larose-Julien à T. Joubert, J. Burdet à M. Fayot

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : PAE de la Dombes. Convention voirie RD 38. Approbation. Accord de l'assemblée.

1. Désignation du/ de la secrétaire de séance

Duc Nguyen est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet est approuvé à l'unanimité.

3. Assainissement. Extension réseau. Platières. Attribution marché

M. Bourdin rappelle la consultation lancée pour retenir l'entreprise qui sera chargée de l'extension du réseau d'assainissement aux hameaux des Platières et de Gaillebeau.

Six entreprises ont remis une offre : Albertazzi/Coiro/EHTP, Sogea/Eurovia, Petavit, Cholton/Sade/MDTP, Brunet TP, EGTP/Somec qui a remis une offre de base et une variante.

Un rapport d'analyse des offres initiales a été établi par notre maître d'œuvre, le cabinet IRH, à la suite de la remise des offres.

Conformément au règlement de consultation des précisions techniques ont été demandées aux candidats.

JL Bourdin précise que les travaux à réaliser sont complexes avec des vérifications altimétriques préalables pour chaque raccordement, une gestion en phase travaux avec les accès pour les riverains à prévoir et des réhabilitations à organiser.

Les travaux vont durer 6 mois.

F. Redaud demande si des passages caméra sont prévus ? JL Bourdin confirme que des passages caméra avant réception seront réalisés.

Par ailleurs, F. Redaud demande s'il a été prévu la mise en place de fourreau en réserve pour le passage en souterrain de la fibre ? Ce point sera ajouté.

Après remarque de F. Redaud, JL Bourdin précise qu'une entreprise la société Brunet TP n'a pas transmis ses précisions dans les délais, elles n'ont donc pas été analysées.

Suite à ce retour notre maître d'œuvre le cabinet IRH nous a transmis le rapport définitif d'analyse des offres basé sur le règlement de consultation.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre du groupement solidaire d'entreprises : Albertazzi SAS de Lentilly (69210), Entreprise COIRO SAS, de Saint Priest (69800) et EHTP Auvergne Rhône Saône SAS, de Saint Priest (69800).

L'offre financière de ce groupement est de 949 191 € HT.

Suite à la phase de précision, une mise au point du marché a été établie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre du groupement solidaire Albertazzi SAS, Entreprise COIRO SAS, et EHTP Auvergne Rhône Saône d'un montant de 949 191 € HT
- Autorise M. le Maire ou Emilie Fleury à signer le marché correspondant ainsi que la mise au point.

4. Assainissement. Emprunt. Souscription

Jean-Luc Bourdin Adjoint aux finances et à l'assainissement rappelle qu'un emprunt est inscrit au BP 2022 assainissement pour un montant de 800 000 €.

Jean-Luc Bourdin rappelle les travaux de raccordement des hameaux des Platières et Gaillebeau évoqué au point précédent et dont les marchés vont être notifiés courant septembre.

Une consultation a été lancée auprès de trois banques : Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne afin d'obtenir un prêt au meilleur taux.

JL Bourdin rappelle les difficultés d'obtenir des prêts ces derniers mois avec des taux d'usure faible par rapport à la remontée des taux constatée. Les taux d'usure ont été revus début juillet.

Après examen des deux offres reçues, Jean-Luc Bourdin propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la caisse d'Epargne.

F. Redaud pense que le prêt de 375 000 € serait suffisant.

JL Bourdin rappelle les problématiques d'amortissement des travaux et les travaux qui pourraient avoir lieu, couverture du silo à boues, raccordement du secteur golf à l'assainissement.

G. Hallé demande si l'emprunt partira à la communauté de communes lorsque la compétence aura été transférée ? JL Bourdin lui précise que c'est le cas.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

- Décide de contracter un emprunt de 620 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le Budget assainissement 2022.
- Autorise M. le Maire, ou Jean-Luc Bourdin à signer le contrat de prêt proposé, et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 620 000 €,
- Durée de la période d'amortissement : 25 ans,
- Taux d'intérêt : 2,69 %
- Amortissement : trimestriel
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Date de réalisation : au plus tard 25 décembre 2022

5. Construction Vestiaire Foot. Avenants

T. Joubert rappelle la démolition reconstruction du vestiaire du foot suite à sinistre.

Un avenant est à valider concernant le lot N° 2 VRD, afin de créer un espace en enrobé devant la partie buvette extérieure.

Cette modification des travaux va entraîner une hausse du coût de 977.50 € HT soit 1 197 € TTC portant ainsi le marché de 36 000 € HT à 37 623,40 € HT (avenant 1) à 38 620.90 € HT soit 46 345,08 € TTC soit une écart introduit par l'avenant N°2 de 2%.

F. Redaud note que cela va contribuer à l'artificialisation des sols.

Un avenant est à valider concernant le lot N° 7 Carrelage Faïence VRD, afin de créer un siphon au sol dans la chaufferie.

Cette modification des travaux va entraîner une hausse du coût de 142 € HT soit 170,40 € TTC portant ainsi le marché de 16 501 € HT à 16 643 € HT soit 19 971,60 € TTC soit une écart introduit par l'avenant N°1 de 0,85 %.

Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (F.Redaud)

- autorise M. le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Espaces Verts des Monts D'Or de 977,50 € HT portant ainsi le marché à 38 620.90 € HT soit 46 345,08 € TTC
- autorise M. le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Fontaine de 142 € HT portant ainsi le marché à 16 643 € HT soit 19 971,60 € TTC

6. CCD. Adhésion Groupement de commande Fournitures administrative et scolaire

E. Fleury expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de fournitures administratives et scolaires qui prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes de la Dombes. Il sera chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Il sera aussi chargé de signer et notifier les marchés. Chaque membre du groupement devra assurer l'exécution technique, financière et administrative de son propre marché.

La procédure donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire. L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an. Le nombre de périodes de reconduction sera fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction sera de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues sera de 4 ans.

Une Commission d'Appel d'Offres du groupement est constituée afin d'organiser la consultation pour le compte du groupement. Cette Commission est présidée par le représentant du coordonnateur et compte autant de membres que de collectivités présentes dans le groupement.

L'ensemble des stipulations du groupement de commandes est indiqué dans la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise l'adhésion de la commune de Mionnay au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commandes relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives et scolaires,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- désigne la Communauté de Communes de la Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- désigne E. Fleury comme titulaire et Y. Dhomont comme suppléant pour siéger dans la commission d'appel d'offres propre au groupement de commandes.

7. CNFPT Convention mise en œuvre formation intra-union 2022-2024

S. Jullien informe le conseil municipal que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) nous propose le renouvellement de la convention cadre pour l'ensemble des formations proposées en intra ou en union de collectivités.

Cette convention régit les obligations du CNFPT et de la commune dans l'organisation et le déroulé des dites formations.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approuve la convention cadre intra union 2022-2024 du CNFPT,
- Autorise M. le Maire à signer avec le CNFPT la convention cadre intra union 2022-2024 ainsi que tout document nécessaire relatif à des actions de formation du CNFPT.

8. Assainissement collectif RPQS 2021

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.1411-3 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. Bourdin présente donc au conseil municipal le rapport annuel sur le service assainissement – ANNEE 2021 dont les rendements, l'augmentation de 2,8 % des prix.

F. Roucayrol demande le taux de fuite sur le service. JL Bourdin précise que le taux de fuite se calcule sur le réseau d'eau potable. Il est d'environ 30 %. Sur le réseau assainissement il s'agit plutôt d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau qui augmentent le volume traité par la station d'épuration.

M. le Maire précise que l'eau à la sortie de la station d'épuration pourrait servir pour l'arrosage des massifs fleuris.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité approuve le rapport 2021 du service de l'assainissement

9. Décision modificative

Jean-Luc Bourdin présente la décision modificative pour l'ajustement des dépenses d'investissement concernant l'actualisation du matériel de verbalisation de la police municipale ainsi que l'achat d'onduleur pour l'école et le vestiaire du foot. Un ajustement des dépenses d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2022 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 e	0.00 e	0.00 €	0.00€
INVESTISSEMENT				
D-2183 – Matériel informatique et bureautique		5 560.00 €		
TOTAL chapitre 21 : Immobilisations en cours		5 560.00 €		
D-2315 : construction - op 200 provision pour investissements futurs	5 560.00 €			
TOTAL chapitre 23 : Immobilisations en cours	5 560.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	5 560.00 €	5 560.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	0 €		0	

10. PAE de la Dombes Convention voirie RD 38. Approbation

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du PAE de la Dombes, il convient de signer avec le département de l'Ain, la communauté de communes de la Dombes et la société GLB aménagement une convention pour l'aménagement de l'accès au niveau du rond-point et de l'entrée du PAE.

M. le Maire présente le projet de convention qui fixe les engagements de chacun.

Il précise notamment que l'article 7 prévoit que la fermeture nocturne de la zone par barrière n'est pas recommandée afin d'éviter le report du stationnement de véhicules lourds sur les voiries annexes en particulier la RD 38.

Si après installation (sous réserve de l'accord de la CCD et de la commune) un dispositif de fermeture devait occasionner de tels désordres, celui-ci devrait immédiatement et à première demande de l'une ou l'autre des collectivités être désactivé.

F. Redaud rappelle sa proposition d'installation d'un wc public faite à la CCD.

Y. Dhomont demande où en sont les fouilles archéologiques ? M. le Maire précise qu'elles sont en cours et que la terre végétale est enlevée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approuve la convention d'accès au Parc d'Activités Economique de la Dombes RD38
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention

11. Décisions

M. le Maire informe le conseil que le droit de préemption n'a pas été appliqué pour les DIA N°18 parcelle AE 195, N°19 parcelle AD 90, N° 20 parcelle AC 153-156-157-160 et N° 21 parcelle AE 80 et 147.

M. le Maire précise qu'il a signé le devis de l'entreprise Ponsot Bellet pour 15 073€ HT, pour la reprise des bandeaux et fermettes de l'école primaire.

12. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin donne compte rendu de la réunion avec l'urbaniste qui a eu lieu cet après-midi. Après retour du SCOT, la commune dispose d'une possibilité d'extension de 5 hectares dont 1,15 hectares ont déjà été consommés soit un solde de 3,85 hectares dans la zone gare. L'étude urbaine et la réalisation d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) au cœur du village sont en cours.
- E. Fleury propose de modifier le fonctionnement de la commission ADS, les réunions auront lieu sur convocation expresse et sur les projets les plus importants. Elle rappelle la nécessité de réaliser les visites de conformité dans les délais impartis.
- E. Fleury rappelle le forum des associations qui a lieu demain après-midi.
- E. Fleury précise que la prochaine Lettre de Mionnay est en cours de préparation. Elle informe le conseil que la commission communication va remplacer l'agenda par un guide pratique qui sera publié tous les deux ans.
- N. Garampon pour la commission scolaire informe le conseil que la rentrée des classes s'est bien déroulée pour les cinq classes d'élémentaires et les trois classes de maternelles.
- N. Garampon informe le conseil du projet de classe verte pour les CE2 et CM1 de trois jours sur le plateau du Retord. 52 enfants seront concernés pour un budget de 7176 €. Le financement sera assuré par les parents, le sou des écoles, la commune et des financements privés. Le conseil est favorable au versement d'une somme de 1000 €.

- N. Garampon précise que la semaine bleue aura cette année pour thème « changeons notre regard sur les aînés » de nombreuses animations seront proposées. Suite à la remarque de F. Redaud sont évoqués les jardins partagés et le projet de partage des plantes.
- C. Loubière pour la commission culture informe le conseil que plusieurs spectacles sont en préparation à la salle polyvalente.
- C. Loubière pour le CCAS informe le conseil qu'un pot a eu lieu lundi dernier avec les porteurs repas pour les remercier de leur engagement. Par ailleurs, elle remercie Mme Buellet et la policière municipale pour avoir assuré le suivi des personnes inscrites pour le plan canicule cet été.
- C. Loubière précise qu'elle a rendez-vous avec un représentant d'Eclat pour envisager les futures animations du pôle jeunesse.
- F. Redaud évoque le spectacle de l'association théâtre fin juin qu'il a particulièrement apprécié, dont la prestation de Nicole.
- T. Joubert pour la commission bâtiment informe le conseil de la mise en place des derniers filets de protection contre les pigeons à l'Eglise.
- T. Joubert rappelle au conseil le faucardage de l'étang de Polleteins qui a été effectué mi-juillet. Des châtaignes d'eau et surtout des algues ont été enlevées. Il va prendre contact avec le domaine de Polleteins pour que les arbres autour du bassin soient taillés afin que le prestataire puisse intervenir plus facilement.
- M. Nguyen informe le conseil que le logement du 19 Montsion a été équipé durant l'été d'une box avec l'ADSL, de 2 PC fixes, d'un PC portable et d'une imprimante.
- M. Fayot pour le CMJ informe le conseil des prochaines actions du CMJ : participation à la semaine bleue, au Poussey. Elle précise que l'élection du nouveau CMJ aura lieu le 23 septembre, il sera intronisé le 8 octobre prochain. M. Fayot souhaiterait que de nouvelles personnes la rejoigne pour la gestion du CMJ.
- N. Garampon précise que 207 élèves sont à l'école cette année.
- N. Curtet précise que la commission fleurissement travaille sur le fleurissement d'automne. Elle rappelle que le massif vers le feu et l'école primaire va faire l'objet d'un réaménagement.
- E. Fleury informe le conseil qu'une solution a été trouvée pour l'établissement des états des lieux de la salle polyvalente.

13. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil que la commune a signé l'acquisition du restaurant qui faisait l'objet d'un portage foncier par l'EPF.
- M. le Maire informe le conseil de la vente de la voirie pour 189 000 € dans le cadre du PAE de la Dombes.
- M. le Maire rappelle les problématiques de distribution d'eau dans le secteur qui n'ont pas affecté la commune.
- M. le Maire dresse un rappel des principales doléances reçues en mairie durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25

Duc Nguyen, Le Secrétaire de Séance,



le Maire, Henri Cormoreche

